



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## DELIBERATION N° 192/2025/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 OCTOBRE 2025 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### APPROBATION DU DEPLACEMENT POUR LE CONGRES ET SALON DES EPL 2025 -MONTPELLIER – OCTOBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Procurations : 9

Nombre de Conseillers Présents : 26  
Date de convocation : 07 octobre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt quatre octobre à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, 4 Esplanade de la Cité d'Affaires, sous la Présidence de Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI — Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI - Thierry ELIBOX - FAUBERT Christian -- – Serge FELIX - GOVINDIN Nestor - – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOEMIE – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT- BOULARD – ROBINSON Anne-Michèle – Corine SIGER - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR –

**PROCURATIONS** : ADELSON Gilles donne procuration à Monique AZER – Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – Patrick LECANTE donne procuration à Claude PLENET – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD - Phong LY donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration Dominique BERTONI - Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX -

**ÉTAIENT ABSENTS** : Julner BELIZAIRE – BIDIOU CEPEPRIKA Ruth – CALUMEY Louis MIKE – COLIN Nadine – DUBOUILLE Michel – EPAILLY Eugène – GASPARD Teed – Chester LEONCE – MANCEE Mikaël – NAISSO Tineffa – PAUL Hélène –Axel RINO – Ruth BIDIOU-CEPRIKA - Corinne DIMANCHE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Anne Michèle ROBINSON

35 POUR	Monique AZER – Serge BAFAU - Dominique BERTONI -- Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER - Kenny CHEN-TUNG – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI - Thierry ELIBOX - FAUBERT Christian -Serge FELIX - GOVINDIN Nestor - – Farah GRISET-KHAN – Elaine JEAN – Roland LOE-MIE – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT- BOULARD – ROBINSON Anne-Michèle – Corine SIGER - Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR –  <b><i>ADELSON Gilles donne procuration à Monique AZER – Pascal BRIQUET donne procuration à Xavier CLERVAUX – Patrick LECANTE donne procuration à Claude PLENET – Sandrine JACQUES donne procuration à Serge SMOCK – Yolande MILZINK-CINCINAT donne procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD Phong LY donne procuration à Anne-Michèle ROBINSON – Seedna DELAR donne procuration à Daniel CASTOR – Claire CHINON donne procuration Dominique BERTONI - Hélène SERVIUS donne procuration à Thierry ELIBOX -</i></b>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

**Vu** la délibération N° 49/2014/CACL relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 67/2022/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des agents de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 197/2021/CACL portant conditions de prise en charge des frais de déplacement des élus de la CACL ;

**Vu** l'avis de la Commission Finances/Fiscalité en date du 20 octobre 2025 ;

**Vu** l'avis de la réunion de Bureau en date du 22 octobre 2025 ;

**Vu** le Rapport N° 192/2025/CACL relatif à l'approbation déplacement pour le Congrès et Salon des EPL Montpellier – octobre 2025 ;

**Considérant** que le Congrès et Salon des EPL 2025 s'est tenu les 14, 15 et 16 octobre 2025, à Montpellier, autour du thème : « L'économie mixte locale, faisons confiance aux territoires ! » ; Que la journée du 14 octobre fut consacrée à la Rencontre des EPL ultramarines ;

**Considérant** que le programme du Congrès et du salon s'est articulé sur les axes prioritaires suivants :

- L'économie mixte locale, confiance aux territoires
- Transition environnementale / Changement climatique
- Attractivité des territoires & développement économique
- Renouvellement urbain & aménagement
- Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) / stratégie d'engagement
- Action sociale & santé / solidarité locale
- Élections municipales, gouvernance et rôle des élus
- Outre-mer : enjeux spécifiques
- Qualité de vie au travail & management

**Considérant** qu'il convient de reconduire d'attribuer un mandat spécial à Monsieur ADELSON Gilles pour participer auxdites manifestation et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à ses conditions de déplacement ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

De prendre acte du Rapport N° 192/2025/CACL relatif à l'approbation déplacement pour le Congrès et Salon des EPL Montpellier – octobre 2025.

**ARTICLE 2**

D'autoriser l'attribution du mandat spécial à Monsieur ADELSON Gilles pour la participation au Congrès et au Salon des EPL à Montpellier du 14 au 16 octobre 2025.

### **ARTICLE 3**

D'autoriser les conditions de voyage comme suit :

- 1 billets d'avion Paris/Montpellier/Paris en classe du Premium ECO
- La prise en charge de tous frais inhérents au Congrès

### **ARTICLE 4**

D'autoriser le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

### **ARTICLE 5**

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 24 octobre 2025

### **POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**